

# Les Régions au secours du budget fédéral

■ 750 millions d'euros accordés, selon le fédéral, par la loi de financement ont facilité le contrôle budgétaire.

**A** lors qu'il s'était donné l'ensemble de la semaine pour aboutir, le gouvernement fédéral a surpris les observateurs en bouclant son contrôle budgétaire lundi aux petites heures. Il faut dire qu'une bonne nouvelle a facilité la tâche de Charles Michel : ce week-end, l'équipe fédérale a appris qu'un montant de 750 millions d'euros allait rentrer dans les caisses du fédéral, au lieu de se diriger vers les trois Régions du pays. Sur cette somme, la moitié a été mise en réserve et l'autre moitié a été utilisée pour équilibrer le budget.

Cette annonce a suscité par mal de réactions politiques tant en Wallonie qu'à Bruxelles (voir ci-contre). Selon Charles Michel, cet apport d'argent frais provient de la simple application de la loi spéciale de financement. L'argent récolté via l'impôt des personnes physiques (IPP) est réparti entre le fédéral et les Régions selon une méthode bien précise. C'est une simple mise à jour des calculs qui aurait permis d'augmenter les recettes du fédéral, au détriment des Régions. Si ces calculs sont corrects, la Flandre perdrait 396 millions d'euros, la Wallonie 247 millions et Bruxelles 105 millions.

Grâce à cet apport financier inespéré, le gouvernement fédéral n'avait "plus" qu'à trouver 462 millions pour boucler son budget, en tenant compte des demandes des différents ministres. Fidèle à son credo, le gouvernement Michel a agi pour moitié sur les recettes et pour moitié sur les dépenses. Petit tour d'horizon des mesures phares.

**1 La fraude fiscale.** Le ministre des Finances l'a reconnu : le gouvernement avait été timide en n'inscrivant que 250 millions d'euros

de recettes en provenance de la lutte contre la fraude fiscale. Cent millions d'euros supplémentaires ont donc été ajoutés à la ligne "recettes de la lutte contre la fraude fiscale". Mais alors que le patron de l'Inspection spéciale des impôts (ISI) avait réclamé des moyens supplémentaires, aucune annonce en ce sens n'a été faite.

**2 La "taxe Caïman".** Alors que la "taxe Caïman" devait initialement entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le gouvernement a anticipé les choses : 50 millions d'euros de recettes sont prévus en 2015 et davantage les années suivantes. Le but, pour mémoire, consiste à imposer les particuliers qui utilisent des constructions juridiques localisées dans des paradis fiscaux pour percevoir des revenus financiers comme des intérêts ou des dividendes.

Certains spécialistes doutent cependant de l'efficacité de cette nouvelle taxe. *"Il est possible de la contourner en changeant la forme juridique de la société qui touche la rémunération, explique un fiscaliste. Il suffit de la transformer en une entité qui ne tombe pas sous le coup de cette loi. Ensuite, un montage fiscal permet de diminuer l'impôt sur cette nouvelle construction juridique."*

**3 Les diamantaires mis à contribution.** Le secteur du diamant, très impliqué dans le scandale du "SwissLeaks", a fait beaucoup parler de lui ces derniers temps. Des membres de l'opposition ont d'ailleurs accusé la N-VA de vouloir protéger le secteur. L'équipe fédérale a décidé de le faire contribuer à hauteur de 50 millions d'euros. Cette contribution sera calculée en fonction du chiffre d'affaires.

**4 235 millions pour de nouvelles politiques.** L'équipe fédérale a alloué 250 millions d'euros supplémentaires à plusieurs mi-

nistères. Ces dépenses iront notamment vers la justice, l'Horeca ou la santé mentale. Parmi ces 235 millions d'euros, 100 millions permettront à la justice de payer ses factures en retard.

**Laurent Lambrecht**

## Épinglé

### Les Régions étonnées

**Budget.** C'est un peu l'incompréhension, voire la colère qui anime les esprits des ministres régionaux wallons et bruxellois après l'annonce du gouvernement fédéral d'une économie de 750 millions d'euros à l'égard des entités régionales suite à un calcul prévu par la nouvelle loi de financement décidée sous la précédente législature par le gouvernement Di Rupo. Les recettes liées aux additionnels à l'impôt des personnes physiques (IPP) et aux droits de succession ont ainsi été revues à la baisse. Le gouvernement Michel annonce 247 millions en moins pour la Wallonie, 105,4 millions en moins pour Bruxelles et 396 millions en moins pour la

Flandre. Côté bruxellois, le FDF a réagi avec force à cette annonce : *"Nous soupçonnons le Fédéral de manipuler et retarder volontairement le remboursement des impôts collectés par le Fédéral pour le compte des Régions."*

Côté wallon, on préfère se taire pour l'instant. Une rencontre entre le cabinet Lacroix et le fédéral devrait avoir lieu ce mardi pour quelques éclaircissements. Au cabinet du ministre-Président wallon, Paul Magnette, on affirme avoir reçu des chiffres du comité de monitoring il y a quelques semaines, mais que ceux annoncés par le gouvernement fédéral étaient beaucoup plus importants. *"On attend des explications"*, précise le porte-parole de Paul Magnette. **S. Ta.**

***"Il est possible de contourner la 'taxe Caïman' en changeant de forme juridique."***

**UN FISCALISTE**